OBSERVATIONS

IMPORTANTES

Sur la scission qui a eu lieu dans le corps Électoral de l'an VII du Département de la Moselle.

Il est intéressant d'éclairer le corps législatif sur les causes de la scission qui s'est opérée dans l'assemblée électorale du département de la Moselle, les circonstances qui l'ont accompagnée, et les résultats qu'elle pourrait entraîner.

L'on ne fera valoir aucune considération sur la nature, le but et l'utilité des scissions en général; cependant on ne peut se dispenser d'en soumettre une relative aux circonstances actuelles, et à la composition du corps législatif.

Il paraît hors de doute que dans le moment où le peuple français fait les plus grands sacrifices pour la conservation de son indépendance, ses droits politiques doivent être singulièrement respectés; rien ne serait plus propre à affaiblir son zèle et à le porter au découragement, que de lui ravir l'exercice du droit de nommer ses représentans, et de lui faire perdre le seul gage, la seule garantie de cette liberté précieuse, qui est l'objet constant de ses plus généreux efforts.

Il faut ajouter que si la voie des scissions a paru un expédient salutaire pour empêcher des nominations contraires aux vrais intérêts de la république, et dangereuses pour son gouvernement, aux époques où les ennemis de la constitution acquéraient une influence qui pouvait lui devenir fatale, ces mêmes scissions ne sauraient trouver d'apôtres de bonne-foi dans notre position présente, lorsque le corps législatif est aussi fortement prononcé pour la république et le gouvernement actuel; aprés qu'il a donné des preuves multipliées de son désir sincère de voir raffermi sur des bases inébranlables l'édifice de notre constitution, et qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour porter l'esprit public à la hauteur nécessaire pour consolider la révolution.

Toute tentative de ce genre pourrait donc être considérée, avec quelque raison, comme un moyen de rétrograder en principes, de détruire la confiance publique, et de préparer le renversement de la liberté.

En parlant des élections faites dans le département de la Moselle, on doit s'exprimer avec courage et vérité, franchise et indépendance, le sujet l'exige.

Les Français n'ont point tout exposé dans le cours de la révolution pour se soustraire à la tyrannie royale, pour courber ensuite la tête sous l'orgueil d'un petit nombre de familles ambitieuses qui, fortes de l'appui d'un pouvoir supérieur dont elles trompent la religion, cherchent à s'approprier, dans les départemens, les places les plus importantes, et veulent y exercer un empire absolu; le département de la Moselle est l'objet des spéculations de ce genre.

Des hommes qui se prétendent alliés à des premiers fonctionnaires de la république, y ont fixé le siége de leur domination, et établi le despotisme le plus révoltant; abusant de la faculté de distribuer et varier à leur gré les nominations et les destitutions des divers fonctionnaires



publics, ils ont répandu un tel esprit de crainte et de terreur, qne la règle de conduite de ceux qui désirent conserver les places, et de ceux qui y aspirent, n'est plus de se fonder sur la stricte observance des lois, le sentiment du beau et de l'honnête dans l'ordre social, mais sur les caprices de la famille dominante, et les combinaisons intéressées de son orgueil et de son ambition.

Déjà l'année précédente, cette famille a cherché à s'emparer des nominations attribuées au corps électoral; elle s'est établie l'interprète de la volonté du directoire, et a publié son ordre impératif, en ayant soin de ne pas s'oublier sur la liste des candidats; elle a poussé le mépris des droits du peuple au point de faire accréditer le bruit que si cette liste n'était pas suivie il en résulterait une scission, et par suite l'annullation de toutes nominations contraires: l'assemblée électorale a été intimidée par de semblables pronostics; mais en cédant d'un côté à la crainte de voir réprouver ses choix, elle a cependant désiré, de l'autre, se ménager quelques députés qui fussent nommés suivant son vœu, et l'intrigue n'a alors obtenu qu'un demi succès.

Les mêmes hommes qui avaient vu échouer en partie leurs projets en l'an VI, se sont promis de ne rien négliger pour triompher complettement en l'an VII. Tout a été par eux employé pour acquérir une entière prépondérance sur les élections : promesses, menaces, séductions, germes de discorde, rivalités préparées; rien de ce qui pouvait augmenter le nombre de leurs partisans et leur influence n'a été omis; on pourrait en citer des exemples qui pénétreraient d'indignation.

Mais le peuple est naturellement disposé à répudier les dominateurs; l'intrigue, qui se porte directement sur lui, échappe difficilement à sa clairvoyance; leurs démarches produisirent un effet opposé à leur attente, et l'espoir des élections ne brillait point en leur faveur.

Alors ils eurent recours aux moyens extrêmes : les

fonctionnaires publics les plus attachés au gouvernement furent destitués comme anarchistes, parce qu'ils étaient incapables de se prêter aux vues d'asservissement de leurs concitoyens, ou qu'ils faisaient eux mêmes ombrage : de ce nombre sont d'anciens procureurs-syndics de district, qui les premiers, en 1791, firent exécuter dans leurs arrondissemens, les lois en général, et celles sur la constitution civile du clergé en particulier : ils poursuivirent la destitution de l'administration centrale, composée de républicains éprouvés, de vétérans de la révolution, dont le sort est lié essentiellement au salut de la république, et qui la plupart même ont été nommés aux mêmes fonctions par le directoire exécutif en l'an IV et après le 18 fructidor. Ainsi, un nouveau genre de terreur fut le prélude des élections de l'an VII.

Ceux que n'avait pu décourager la présence de l'ennemi et les circonstances les plus critiques de la révolution, ne se sont pas laissés abattre par un semblable système ; l'abus du pouvoir provoque toujours la résistance, et le moment approchait où la honte devait être le partage des ambitieux ; ils n'eurent plus d'autre ressource que celle de se ménager une scission au corps électoral, dont il suffira de faire connaître les élémens pour justifier ce qu'on vient d'avancer, et donner une idée juste de l'intention de ses auteurs.

Les chefs des scissionnaires, après avoir fatigué pendant six jours consécutifs le corps électoral de leurs clameurs continues, et entravé ses opérations au point que le bureau définitif se trouvait seulement formé après ce laps de temps, ouvrirent la scission au moment où l'assemblée, indignée de leur conduite, manifesta fortement l'intention de ne plus être le jouet de leurs éternels discours.

Les principaux auteurs de ce désordre sont d'abord un forcené réactionnaire, qui a contribué puissamment à la désorganisation des autorités républicaines du département de la Moselle en l'an III, et a été le principal conseil du

réacteur Mazade, alors en mission dans ce département; ce même homme, en 1793, se présentait ordinairement à la tribune de la société populaire de Metz un poignard à la main, un long sabre au côté, et la figure ombragée d'une énorme moustache, et là il prêchait l'athéïsme le plus dégoûtant; ensuite vient un partisan zelé du culte de nos pères, qui étant officier municipal, au lieu de célébrer les fêtes décadaires, s'amusait à processionner un cierge à la main, et continuait sa qualité d'échevin de paroisse; celui-ci est connu par une méchanceté profonde, qui l'a fait surnommer *le dogue*, et on dit de lui qu'il se pendrait plutôt que de faire une bonne action.

La scission, qui n'était que très-peu conséquente le premier jour, s'est ensuite accrue par l'activité du commissaire central, qui faisait solliciter les électeurs de s'y réunir, et qui tenait table ouverte à cet effet; mais elle n'a pas rassemblé seulement le tiers des électeurs: sur cent membres, elle comptait vingt-deux commissaires du directoire exécutif, un émigré non rayé définitivement, des citoyens déclarés, par jugement, inhabiles à exercer aucune fonction publique pendant la guerre, pour avoir favorisé l'invasion des troupes étrangères, et n'avoir pas été sans reproche lors de la prise de Longwy par les Prussiens.

L'on s'étonnera peut-être que les commissaires du directoire se soient ainsi portés en masse vers la scission; déjà le systême de terreur suivi à l'égard des fonctionnaires publics est connu; mais on ne sera plus surpris, lorsqu'on saura que l'assemblée scissionnaire a élu membre du corps législatif pour trois ans, le citoyen Cherriere de Neufchâteau, l'ami intime et le protégé du ministre de l'intérieur.

L'on remarque deux choses frappantes dans le procès-verbal des opérations de l'assemblée scissionnaire; la première, c'est qu'après avoir nommé pour premier député le directeur Rewbell, ainsi que l'avait fait l'assemblée mère,

elle nomme pour second député le citoyen Husson, membre sortant du conseil des Anciens, et proche parent du commissaire central, et apprenant ensuite que l'assemblée mère avait également nommé le citoyen Husson, elle applaudit à cette élection, qui, dit-elle, manifestait suffisamment l'influence bienfaisante de son opposition courageuse; elle se félicite même de l'avoir nommé au premier tour de scrutin, tandis que de l'autre part il n'avait eu aux deux premiers tours de scrutin qu'une faible majorité; ceci n'a pas besoin de commentaire: le second objet digne de remarque, c'est la manière avec laquelle l'assemblée scissionnaire accueille avec applaudissement la lettre d'acceptation du citoyen Cherrière, absolument étranger au département de la Moselle, qui, en lui témoignant sa reconnaissance, annonce qu'il ne devait pas s'attendre à ce témoignage d'estime de l'assemblée électorale, dont il était peu connu.

Il est facile d'appercevoir le but secret des scissionnaires en nommant l'ami de François de Neufchâteau, celui sur qui il avait témoigné le désir de voir tomber les suffrages; personne ne peut le féliciter, au nom des citoyens du département de la Moselle, de l'intérêt qu'il prend à les soulager du soin de se donner des représentans, ni applaudir à l'idée de faire de son lieu natal une pépinière de représentans du peuple: s'il a multiplié de semblables mesures, l'on y trouvera le secret de sa fameuse adresse.

Les explications que l'on vient de donner, suffiront pour faire apprécier au juste les opérations de l'assemblée électorale scissionnaire du département de la Moselle. Quant à l'esprit qui l'a dirigé dans ses choix secondaires, l'on ne doit pas passer sous silence qu'elle a nommé pour président du tribunal-criminel, l'ancien ami du traître Bouillé, l'agent des émigrés de marque du département de la Moselle; celui qui dans un temps força l'administration du département de se former en tribunal pour prononcer sur les émigrés qu'il défendait, afin de tromper le peuple par des sophismes, et de le soulever contre des administrateurs inébranlables.

Il ne peut plus rester de doute que le corps législatif marquera du sceau de la réprobation les opérations machiavéliques de l'assemblée électorale scissionnaire du département de la Moselle : dans le cas contraire, l'on doit observer qu'il porterait dans l'ame des citoyens de ce département le découragement et l'apathie de l'esclavage ; ils ne se mêleraient plus d'élection lorsque leur vœu ne serait plus libre, et qu'il dépendrait des commissaires du directoire de l'annuller : il y a plus, il les livrerait sans défense aux fureurs de la vengeance, de l'intrigue et de l'ambition des personnes qui considèrent ce département comme un champ à exploiter. Non, il ne portera pas contr'eux une décision aussi funeste ; il se prononcera pour les principes conservateurs de notre charte constitutionnelle, pour la paix intérieure d'un département frontière, qui a le plus souffert des maux de la guerre ; il écoutera la voix de ces braves gardes nationales de la Moselle, qui ont fourni tant de bataillons aux armées, qui volèrent si généreusement vers les montagnes de Saverne, et contribuèrent à arrêter le débordement des ennemis ; qui, lors de la levée en masse, défendirent seuls les passages de la Sarre ; qui dernièrement encore, ont fait le service de la garnison à Luxembourg, et que le commissaire central a gratuitement qualifiés de factieux, en commandant de préférence la troupe de ligne pour le maintien de la police des corps électoraux. Il ne récompensera pas ainsi leur dévouement à la chose publique, il rendra justice à leur caractère généreux, et il leur assurera la conservation de leurs droits les plus chers, en annullant les opérations de l'assemblée scissionnaire.

De l'Imprimerie du Dépôt des Lois, place du Carrousel.